

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

MISSION LOCALE CHER SUD

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019



ASSOCIATION MISSION LOCALE CHER SUD

2 Rue Racine

18200 SAINT AMAND MONTROND

._*._*._*._*._*_

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**



ASSOCIATION MISSION LOCALE CHER SUD

**2 Rue Racine
18200 SAINT AMAND MONTROND**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la MISSION LOCALE CHER SUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels « Charges et produits d'exploitation et financiers » et notamment le paragraphe concernant la comptabilisation de la Garantie Jeunes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, particulièrement pour la comptabilisation des produits de la Garantie Jeunes et la correcte information donnée dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de

mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 27 février 2020

COGEP AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par

Antoine POURIEUX



■ Bilan détaillé



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Brevets, marques, logiciels, licenc	1 704,00		1 704,00	1 704,00
Amort. brev, marq, logic, licences		1 704,00	-1 704,00	-1 704,00
Concessions, brevets et droits assimilés	1 704,00	1 704,00		
Immobilisations corporelles				
Instal. générales agencem. aménag.	5 691,50		5 691,50	5 691,50
Matériel de bureau et informatique	31 471,26		31 471,26	29 682,34
Mobilier	14 760,06		14 760,06	14 760,06
Amortis. instal. gales, agencet. div		5 691,50	-5 691,50	-5 625,10
Amortis. matér.bureau et informat.		25 648,06	-25 648,06	-24 446,07
Amortis. mobilier		14 399,74	-14 399,74	-13 823,24
Autres immobilisations corporelles	51 922,82	45 739,30	6 183,52	6 239,49
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	53 626,82	47 443,30	6 183,52	6 239,49
Stocks				
Créances				
Personnel - produits à recevoir	588,12		588,12	
Produits à recevoir	28 089,94		28 089,94	180 708,16
Autres créances	28 678,06		28 678,06	180 708,16
Divers				
Société Générale				15 866,64
Crédit Mutuel	329 433,81		329 433,81	165 264,56
Société Générale - Compte s/livret				8,65
Crédit Mutuel Livret Partenaire	150 402,73		150 402,73	150 402,73
Banque - Intérêts courus à recevoir	413,49		413,49	
Disponibilités	480 250,03		480 250,03	331 542,58
Charges constatées d'avance	1 646,00		1 646,00	1 087,00
Charges constatées d'avance	1 646,00		1 646,00	1 087,00
ACTIF CIRCULANT	510 574,09		510 574,09	513 337,74
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	564 200,91	47 443,30	516 757,61	519 577,23

■ Bilan détaillé



	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Report à nouveau (solde créditeur)	253 526,05	248 505,72
Report à nouveau	253 526,05	248 505,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	635,46	5 020,33
Autres subventions d'investissement	7 480,00	19 579,14
Autres sub d'équip inscrites au C/R	-3 192,35	-14 954,34
Subventions d'investissement	4 287,65	4 624,80
FONDS PROPRES	258 449,16	258 150,85
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour ind. fin carrière	33 593,00	30 813,00
Autres provision pour charges	109 963,00	82 467,00
Provisions pour charges	143 556,00	113 280,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	143 556,00	113 280,00
Fonds dédiés s/subventions	4 485,00	24 000,00
Fonds dédiés sur subventions	4 485,00	24 000,00
FONDS DEDIES	4 485,00	24 000,00
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Fournisseurs - fact. non parvenues	13 830,47	13 452,19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 830,47	13 452,19
Personnel - rémunérations dues	3 355,70	
Dettes provis. pr congés à payer	36 403,00	31 448,00
Autres charges de personnel à payer	2 290,49	
Sécurité sociale salariés	13 627,08	18 211,00
Caisse de retraite salariés	3 540,57	4 015,26
Autres caisses	5 361,35	5 494,43
Charges sociales s/congés à payer	15 272,00	13 093,00
Charges sociales - charges à payer	494,08	276,50
Avances sur subventions		17 600,00
Prélèvements à la source (IRPP)	390,71	
Etat - autres charges à payer	15 702,00	20 556,00
Dettes fiscales et sociales	96 436,98	110 694,19
DETTES	110 267,45	124 146,38
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	516 757,61	519 577,23

■ Compte de résultat détaillé



	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Indemnités et subventions	3 158,86	2 192,65	
DIRECCTE	185 945,00	195 732,00	198 714,00
Subvention Région	118 280,00	118 280,00	118 280,00
Subvention Pays	86 209,83	86 796,54	87 240,00
Subvention Pôle Emploi	45 078,12	46 322,01	49 762,43
Subvention Conseil Département -FAJ	8 500,00	4 500,00	4 200,00
Subventions Emplois avenir Etat			39 758,00
Subvention Garantie Jeunes	176 905,54	220 160,00	269 236,36
Subvention Politique de la ville	6 300,00	3 000,00	3 000,00
Subventions d'exploitation	630 377,35	676 983,20	770 190,79
Repris.s/provis.risques & charges	82 467,00	86 891,00	73 681,00
Transfert de charges d'exploitation	2 068,50	5 448,25	29 112,33
Aides à l'emploi	5 911,00	18 637,86	26 655,37
Indemnités journalières	723,97	2 718,68	10 030,01
Autres transferts de charges	155,69	38,94	
Reprises et Transferts de charge	91 326,16	113 734,73	139 478,71
Produits divers gestion courante	3,05	69,22	4,05
Autres produits	3,05	69,22	4,05
Produits d'exploitation	721 706,56	790 787,15	909 673,55
ACTION CLE ENTREPRISE	1 795,00	1 959,68	
ACTION FORMATION JEUNES			245,60
Actions Jeunes FAJD	3 788,21	7 046,08	7 888,93
Action Garantie Jeunes	7 655,38	9 648,26	10 793,55
Action politique de la ville	6 864,00	3 049,21	1 393,53
Gaz de ville	1 416,97	1 100,74	1 282,70
Electricité	621,18	621,09	609,08
Achats de petit équipement	1 014,30	2 020,39	415,04
Achats fournitures administratives	8 214,73	6 983,71	10 417,41
Locations immobilières	8 679,76	11 419,72	11 351,51
Loyers Garantie Jeunes	14 110,00	14 150,00	13 160,00
Locations mobilières	9 890,56	7 535,79	7 703,23
Locations mobilières moins 6 mois	69,86		
Charges locatives & copropriété	180,96	172,08	172,08
Entretien Immobilier	2 071,30	2 573,89	3 959,95
Entretien mobilier et matériels			80,00
Maintenance	4 298,28	4 207,08	4 381,86
Primes d'assurance	5 096,32	4 812,84	3 699,91
Documentation générale			992,50
Documentation technique	780,00		
Frais de colloques, de séminaires	1 153,36	532,01	3 613,40
Honoraires	14 594,34	12 949,71	15 653,44
Frais d'actes et contentieux	50,00	50,00	50,00
Publicité	447,60	720,00	1 036,80
Divers (pourboires, dons courants)	90,00		
Voyages et déplacements	704,66	526,18	
Frais déplacements conseillers	14 315,15	15 812,99	14 563,10
Fr depl. conseillers Garantie Jeune	4 902,56	2 169,02	3 152,87
Frais déplacements structure	3 924,26	6 077,95	8 104,28
Déplacements salariés pour formatio	2 235,45	6 185,36	7 301,53
Réceptions	3 075,69	2 305,25	2 396,49
Frais postaux	1 167,13	1 227,90	1 804,76
Téléphone fixe	4 480,08	4 182,30	4 050,17
Abonnement internet et autres TIC	6 995,92	8 262,38	7 618,77
Prestations de services bancaires	116,82	775,19	747,23
Colisations professionnelles	1 346,60	692,08	557,60
Autres achats non stockés et charges externes	136 146,43	139 768,88	149 197,32
Taxe sur les salaires	10 193,00	13 023,00	10 601,00
Formation continue	9 139,00	9 837,00	10 478,00
Impôts et taxes	19 332,00	22 860,00	21 079,00
Salaires permanents	355 604,92	382 098,60	383 882,85
Congés payés	7 134,00	-8 765,00	4 384,00

■ Compte de résultat détaillé



	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Indemnités et avantages divers		11 750,00	378,00
Salaires et Traitements	362 738,92	385 083,60	388 644,85
CHARGES SUR SALAIRES	1 391,74	1 486,50	1 760,55
Charges sur salaire (URSSAF-MSA)	74 911,75	93 396,12	94 897,57
Cotisations aux mutuelles	13 641,03	14 693,83	14 696,33
Cotisations aux caisses de retraite	14 254,26	17 148,03	16 982,52
Médecine du travail	1 752,30	1 650,19	1 956,80
Autres charges de personnel	2 290,49	2 190,00	2 264,40
Charges sociales	108 241,57	130 564,67	132 558,17
Dot. amort. s/immobil. incorporel.		474,91	568,00
Dot. amort. s/immobil. corporel.	3 655,97	5 335,14	5 817,64
Dot. prov. risques & ch. exploit.	112 743,00	82 467,00	76 752,00
Amortissements et provisions	116 398,97	88 277,05	83 137,64
Charges diverses gestion courante	18,99	3,28	1,56
Autres charges	18,99	3,28	1,56
Charges d'exploitation	742 876,88	766 557,48	774 618,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 170,32	24 229,67	135 055,01
Autres produits financiers	413,49	411,38	579,14
Produits financiers	413,49	411,38	579,14
Résultat financier	413,49	411,38	579,14
RESULTAT COURANT	-20 756,83	24 641,05	135 634,15
Produits cessions éléments d'actif	170,00		
Quote-part des subventions virées	2 678,29	4 379,28	5 033,92
Produits exceptionnels	2 848,29	4 379,28	5 033,92
Charges exception. s/opérat.gestion			500,00
Charges sur ex. antérieurs	971,00		
Charges exceptionnelles	971,00		500,00
Résultat exceptionnel	1 877,29	4 379,28	4 533,92
Report des ressources non utilisées	24 000,00		
Report sur subventions attribuées			34 903,00
Report des ressources non utilisées	24 000,00		34 903,00
Engagements à réaliser /sub attribu	4 485,00	24 000,00	
Engagements à réaliser	4 485,00	24 000,00	
EXCEDENT OU DEFICIT	635,46	5 020,33	175 071,07
Contribution volontaires en nature			
Total des produits			
Total des charges			

■ Règles et méthodes comptables



Désignation de l'association : MISSION LOCALE CHER SUD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 516 758 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 635 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet

■ Règles et méthodes comptables



d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 14-16)

■ Notes sur le bilan

**Actif circulant**

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 324 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	28 678	28 678	
Charges constatées d'avance	1 646	1 646	
Total	30 324	30 324	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Personnel - produits à recevoir	588
Produits à recevoir	28 090
Banque - Intérêts courus à recevoir	413
Total	29 092

■ Notes sur le bilan



Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	248 506	5 020		253 526
Résultat de l'exercice	5 020		4 385	635
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	4 625		337	4 288
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	258 151	5 020	4 722	258 449

■ Notes sur le bilan



Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	30 813	2 780			33 593
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	82 467	109 963	82 467		109 963
Total	113 280	112 743	82 467		143 556
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		112 743	82 467		
Financières					
Exceptionnelles					

■ Notes sur le bilan

**Dettes**

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 110 267 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 830	13 830		
Dettes fiscales et sociales	96 437	96 437		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	110 267	110 267		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	13 830
Dettes provis. pr congés à payer	36 403
Autres charges de personnel à payer	2 290
Charges sociales s/congés à payer	15 272
Charges sociales - charges à payer	494
Etat - autres charges à payer	15 702
Total	83 992

■ Notes sur le bilan



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

■ Notes sur le compte de résultat

**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Subventions d'exploitation

Le 18/06/2019, il a été signé la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre le Préfet de la Région Centre-Val de Loire pour l'Etat, et la Mission Local Cher-Sud qui prend effet le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31/12/2022. Cette convention englobe la Garantie Jeunes avec un objectif 2019 de 145 jeunes dont le financement se trouve modifié et ramené à 800€ par jeunes soit 116 000€ pour 2019. Néanmoins, en 2019, la Mission Locale a reçu une subvention exceptionnelle de 88 357.45€ soit 69 600€ + un solde de tout compte de 18 757.45€ calculé d'une part à partir des prévisions d'entrées en fin d'année sur la base des entrées réalisées en septembre 2019 et d'autre part, compte tenu du taux de sorties positives constaté à l'occasion du contrôle de service réalisé à l'été 2019.

En 2019, il a donc été reçu :

- le solde quantitatif sur les entrées réalisées en 2018 et un solde qualitatif sur les sorties positives réalisées au 1er semestre 2019 pour les entrées 2018, soit 96 548.09€ (prévu 124 000€)
- le crédit destiné à financer les parcours des jeunes démarrés en 2019 à hauteur de 50% de 1600€ par jeunes, soit 116 000€
- une subvention exceptionnelle octroyée pour cette année de 88 357.45€.

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Garantie jeunes FAJ		24 000	24 000	4 485	4 485
Total		24 000	24 000	4 485	4 485

■ **Autres informations**



Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 33 593 euros

**RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

MISSION LOCALE CHER SUD

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019



ASSOCIATION MISSION LOCALE CHER SUD

2 Rue Racine

18200 SAINT AMAND MONTROND

._*._*._*._*._*_

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31/12/2019



ASSOCIATION MISSION LOCALE CHER SUD

**2 Rue Racine
18200 SAINT AMAND MONTROND**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE2019**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

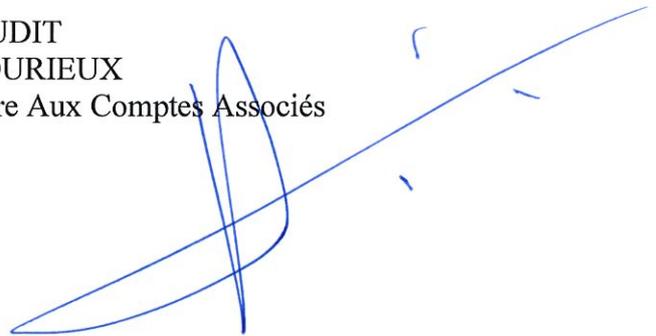


CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à SAINT AMAND MONTROND, le 27 février 2020,

COGEP AUDIT
Antoine POURIEUX
Commissaire Aux Comptes Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop and a long horizontal stroke extending to the right.